

Luttes laïques

Sommaire :

- Réunion du 10 mars 1929 : « combattre à visage ouvert ». p2
- Réunion du 23 juin 1932 : rumeurs de typhoïde. p2
- AG du 4mars 1931 : les lois laïques de Sarlat en Alsace Lorraine. P2
- Réunion du 15 avril 1935 : fête des mères. P3
- AG du 11 janvier 1936 : d'intensifier la propagande en faveur de l'Ecole Laïque p4

Réunion du 10 mars 1929 : « combattre à visage ouvert ».

Comme le dit Monsieur le Sous-Préfet, le patronage libre faisant ouvertement campagne contre la société, il est entendu que nous devons le combattre à visage ouvert.

Comme dit Monsieur le Sous-Préfet, le patronage libre faisant ouvertement campagne contre la société, il est entendu que nous devons combattre à visage ouvert

Réunion du 23 juin 1932 : rumeurs de typhoïde.

M Hardy revenant de Bordeaux rapporte l'impression qu'il n'y a pas eu d'épidémie de ~~typhoïde~~ typhoïde à la montagne, mais qu'un docteur et des parlementaires anti-laïques ont monté cette cabale.

M Hardy revenant de Bordeaux rapporte l'impression qu'il n'y a pas eu d'épidémie de typhoïde à la montagne, mais qu'un docteur et des parlementaires anti-laïques ont monté cette cabale.

AG du 4 mars 1931 : les lois laïques de Sarlat en Alsace Lorraine.

L'association des anciens élèves et amis de l'école laïque de Sarlat, demande instamment l'introduction des lois laïques en Alsace - Lorraine.

L'association des anciens élèves et amis de l'école laïque de Sarlat, demande instamment l'introduction des lois laïques de Sarlat en Alsace Lorraine

Réunion du 15 avril 1935 : fête des mères.

M^r Lacombe directeur de l'école de garçons fait connaître qu'il a été pressenti pour participer à la fête des Mères qui est organisée tous les ans en juin, mais cette fête revêtant surtout un caractère religieux le bureau décide qu'il n'y a pas lieu de s'y intéresser et que d'autre part la date de notre concert étant fixée au 23 juin il y a lieu de porter tous les efforts du bureau pour que cette fête qui est la nôtre exclusivement laïque revête son éclat habituel.

M Lacombe directeur de l'Ecole de Garçons fait connaître qu'il a été pressenti pour participer à la fête des mères qui est organisée tous les ans en juin, mais cette fête revêtant surtout un caractère religieux le bureau décide qu'il n'y a pas lieu de s'y intéresser et que d'autre part la date de notre concert étant fixée au 23 juin il y a lieu de porter tous les efforts du bureau pour que cette fête qui est la nôtre exclusivement laïque revête son éclat habituel.

AG du 11 janvier 1936 : d'intensifier la propagande en faveur de l'Ecole Laïque

M^r Rougier demande d'intensifier la propagande en faveur de l'Ecole Laïque, chaque membre du Bureau doit faire son devoir pour le recrutement, il désirerait l'organisation d'une causerie en faveur d'un appel aux jeunes gens et jeunes filles sortants des Ecoles Laïques, pour intensifier ce recrutement l'assemblée décide que l'article premier des statuts sera modifié dans sa rédaction si cela n'entraîne aucune difficulté de droit et sera ainsi rédigé :

Article 1^{er} : Il existe entre les anciens élèves des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat, qui adhèrent aux présents statuts une association fondée sur leur amitié mutuelle.

Sont aussi admis comme membres actifs de l'association tous ceux qui aiment l'Ecole Laïque et désirent contribuer à sa prospérité.

Cette association aura pour titre distinctif : « Association des anciens élèves et amis des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat »

Monsieur Rougier demande d'intensifier la propagande en faveur de l'Ecole Laïque, chaque membre du bureau doit pouvoir faire son devoir pour le recrutement, il désirerait l'organisation d'une causerie en faveur d'un appel aux jeunes gens et jeunes filles sortants des Ecoles Laïques, pour intensifier ce recrutement l'assemblée décide que l'article premier des statuts sera modifié dans sa rédaction si cela n'entraîne aucune difficultés de droit et sera ainsi rédigé.

Article 1^{er} : Il existe entre les anciens élèves des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat, qui adhèrent aux présents statuts une association fondée sur leur amitié mutuelle. Sont aussi admis comme membres actifs de l'association tous ceux qui aiment l'Ecole Laïque et désirent contribuer à sa prospérité. Cette association aura pour titre distinctif « Association des anciens élèves et amis des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat »